

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : oui.

#### SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure :

**IV.1.1) Type de procédure :**  
ouverte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) Critères d'attribution

**IV.2.1) Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

IV.2.2) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : non.

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :  
13CJ07.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif :

Documents payants : non.

**IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

16 septembre 2013, à 12:00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Langue(s) officielle(s) de l'UE français

Autre : les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 150 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : non.

#### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable : oui.

VI.2) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

VI.3) Informations complémentaires :

III.2.3) Capacité technique :

Qualifications

-Les candidats devront justifier que la maintenance sera effectuée dans le respect de l'arrêté du 25 juin 1980, des normes en vigueur et notamment les normes NFS 61-919 et 922 pour les Extincteurs, NF S61-933 pour le désenfumage, NFS 62-201 pour les RIA, ainsi que des référentiels APSAD R4 (Extincteurs mobiles), R5 (Ria) R13 (Extinction automatique à gaz)

-Les candidats devront posséder les certificats APSAD I4-Nf 285 de service d'installation et maintenance des extincteurs ou équivalent "Charte admis service", J5.F5 maintenance de Robinets d'incendie Armés, I17f17 maintenance préventive et corrective des installations de Système de désenfumage naturel (Sdn)), I.F13 installation et maintenance de systèmes d'extinction automatique à gaz.

Date prévisionnelle du début des prestations : Octobre 2013

Adresse de consultation, de téléchargement et de réponse par voie électronique :

<https://marchespublics.nantesmetropole.fr>.

La transmission électronique des candidatures et des offres n'est pas obligatoire.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 25 juillet 2013.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes, 6 allée Ile Gloriette B.P. 24111. E-Mail : [greffe.ta-nantes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr). Tél. 02 40 99 46 00. Fax 02 40 99 46 58, F-44000 Nantes Cedex 1

VI.4.2) Introduction des recours

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours Tribunal administratif de Nantes, 6 allée Ile Gloriette B.P. 24111. E-Mail : [greffe.ta-nantes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr). Tél. 02 40 99 46 00. Fax 02 40 99 46 58, F-44000 Nantes Cedex 01

**VI.5) Date d'envoi du présent avis :** 25 juillet 2013.

Fermer

Imprimer cette page